

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2018



L'an deux mille dix-huit, le premier juin à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de POUZY-MESANGY, convoqué le 28 mai 2018, s'est réuni dans la salle de la Mairie et des délibérations.

Présents Tout le Conseil Municipal, sauf Messieurs BOIRAT Steve et Michel CHARDONNEREAU, excusés.

Madame Sylvie BEBIN été élu Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Transports scolaires
(création d'un point
d'arrêt à Mésangy)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la réponse favorable du Service Transport du CONSEIL DEPARTEMENTAL, suite à la demande conjointe de la famille BAYOT et de la Mairie, pour la création d'un point d'arrêt au hameau de Mésangy. Ce service bénéficiant aujourd'hui à deux autres familles.

La signalisation a été effectuée par les services départementaux. Un courrier de remerciements a été envoyé par le Maire pour la réactivité des services concernés.

Etude des
consommations d'eau

Un point est fait sur tous les compteurs d'eau. Il est à noter une forte augmentation au stade due à l'arrosage, en prévision de la prochaine saison de jeu.

Loyer garage route du
Veudre

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée d'une dette de loyers relatifs au garage route du Veudre. Les services de la TRESORERIE ont été avisés pour la mise en œuvre de poursuites à l'encontre de l'ancien locataire.

Réponse de MOULINS
COMMUNAUTE suite
demande accès
piscine et médiathèque

Une réponse vient d'être apportée de la part de MOULINS COMMUNAUTE pour un accord de paiement des entrées à la piscine et de la prise en charge d'un maître-nageur-sauveteur. Le transport restant à la charge des collectivités pour la piscine et la médiathèque.

**Nouveaux statuts de
MOULINS
COMMUNAUTE**

Le Conseil Municipal, sur présentation du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-17 relatif aux modifications statutaires des établissements publics de coopération intercommunale,

Vu la délibération de MOULINS COMMUNAUTE en date du 28 juin 2018 donnant un avis favorable sur l'adoption des statuts communautaires suite à la fusion / extension de MOULINS COMMUNAUTE avec les communautés de communes du PAYS DE LEVIS EN BOCAGE BOURBONNAIS, du PAYS DE CHEVAGNES EN SOLOGNE BOURBONNAISE et des communes de DORNES et SAINT-PARIZE-EN-VIRY situées dans le département de la NIEVRE,

Vu le courrier de MOULINS COMMUNAUTE en date du 06 juillet 2018 signalant que la commune de POUZY-MESANGY dispose d'un délai de trois mois pour que le Conseil Municipal se prononce sur ces statuts,

Considérant que la fusion / extension de MOULINS COMMUNAUTE avec les communautés de communes du PAYS DE LEVIS EN BOCAGE BOURBONNAIS, du PAYS DE CHEVAGNES EN SOLOGNE BOURBONNAISE et des communes de DORNES et SAINT-PARIZE-EN-VIRY



a entraîné des restitutions de compétences mais également la prise de compétences supplémentaires,

Considérant que les délais dérogatoires pour décider de la restitution de compétences optionnelles ou supplémentaires suite à la fusion d'EPCI arrivent à expiration,

Considérant que les compétences de MOULINS COMMUNAUTE résultent de divers actes (arrêtés inter préfectoraux et délibérations) et qu'il convient d'adopter des statuts intégrant l'ensemble des modifications ayant eu lieu,

Considérant que le Conseil Municipal doit donner son avis sur l'adoption des statuts de MOULINS COMMUNAUTE,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable sur l'adoption des statuts de MOULINS COMMUNAUTE suite aux restitutions de compétences et à la prise de compétences supplémentaires.

Dit que la présente délibération sera notifiée à MOULINS COMMUNAUTE.

SIVOM NORD-ALLIER (rapport annuel)

Le Conseil Municipal prenant acte du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement au SIVOM NORD-ALLIER, ne forme aucune observation particulière.

Information du CENTRE FRANÇAIS D'EXPLOITATION DU DROIT DE COPIE

Monsieur le Maire fait part de la réception en mairie d'un courrier du CENTRE FRANÇAIS D'EXPLOITATION DU DROIT DE COPIE, rappelant l'obligation de s'acquitter d'une autorisation payante pour la publication, via notre site internet, de coupures de presse de la vie communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse cette « mise en demeure ». La rubrique sera donc supprimée du site communal.

Projet de construction d'une unité d'embouteillage à Avreuil (compte-rendu de réunion à FRANCHESSE par les Adjoints)

Messieurs VIRLOGEUX Alain et BOIRAT Steve, Adjoints, font part à l'Assemblée de leur participation à une réunion très intéressante au sujet du projet de construction d'une unité d'embouteillage au lieu-dit Avreuil, sur la commune de FRANCHESSE, jouxtant le territoire communal de POUZY.

Monsieur FAVEROT, initiateur du projet a acquis en 2002 la parcelle contenant une source d'une exceptionnelle qualité. Il a été par la suite autorisé à effectuer un forage d'une profondeur de 96 mètres. Il bénéficie aujourd'hui d'une autorisation d'exploiter la source et le choix d'un futur embouteillage sur site fait son chemin, mais le dossier est très complexe à monter et nécessite encore études et permis divers. Concernant les bâtiments d'exploitation, les Adjoints au Maire de POUZY rappellent la qualité du paysage de cette partie de la vallée de la Bieudre et qu'il conviendra d'en prendre compte d'un point de vue architectural.

Note d'EDF ENR sur l'installation de panneaux solaires en toitures

Monsieur le Maire donne lecture d'une notice reçue de EDF ENR sur l'installation de panneaux solaires en toiture et du nouveau programme qui fait part de l'émergence de l'autoconsommation et du procédé facilitant la pose par la technique de surimposition. Il est décidé de distribuer cette lettre d'information à tous les administrés.

Note de l'ATDA sur la protection des données à caractère personnel

Relatif à l'entrée en application du règlement général sur la protection des données (RGPD) et faisant suite à une enquête envoyée aux communes, il apparaît qu'une grande majorité de celles-ci sont favorables à la création d'un nouveau service via l'ATDA (Agence Technique Départementale de l'Allier). Les

statuts de l'agence seront modifiés en conséquence.

Choix et validation du futur adjoint technique territorial suite aux entretiens du 25 septembre

Monsieur le Maire, suite à la démission de l'adjoint technique AUBOIRON Franck en date du 1er août dernier, rappelle à l'Assemblée la chronologie de son remplacement :

- 14 août : démission acceptée pour une fin de service au 31 août avec différentes tâches à effectuer avant le départ et déclaration immédiate de vacance de poste réglementaire en PREFECTURE DE L'ALLIER et au CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE pour une durée de 5 semaines.
- 18 septembre : fin de dépôt des candidatures en mairie au nombre de 10 ici nommées : Messieurs MERRIEN Eric, LABBE Davy, HENRIQUE Bruno, FLOUZAT Franck, BEL David, SELLOT Fabrice, BRUNET Laurent, DAUMIN Benjamin, DESCHAMPS Christophe et DESHAYES Alain. Monsieur STANGHELLINI Olivier en 11^{ème} candidature hors délai.
- 25 septembre : réception des candidats retenus pour l'entretien, tous habitants la commune, à savoir Messieurs DAUMIN Benjamin, DESCHAMPS Christophe et DESHAYES Alain. Après en avoir délibéré, le jury porte son choix sur Monsieur DESHAYES Alain.
- 1^{er} octobre 2018 : nomination de Monsieur DESHAYES Alain au poste d'adjoint technique chargé de la voirie et des bâtiments communaux en qualité de stagiaire.

Point sur la rentrée scolaire

Monsieur le Maire fait part que la rentrée s'est déroulée dans de très bonnes conditions et rappelle les effectifs du RPI, à savoir 79 élèves dont 35 à POUZY (21 GS-CP / 14 CE).

Questions diverses

Monsieur le Maire fait part au Conseil du départ prochain, sans date fixée à ce jour, de Madame RENAULT Sandrine, locataire du grand logement de la Poste.

Dans le même temps, l'ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE DE POUZY-MESANGY, Présidée par Madame Brigitte DAUMIN, Conseillère Municipale, fait part de son intérêt pour louer cet appartement et agrandir ainsi les locaux de l'association grandissante.

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'il a été alerté par Madame Valérie SIMONNIN, habitante du Bourg, du danger que comporte sa sortie de cour. En effet, en cet endroit précis de l'agglomération, aucune visibilité ne permet de rejoindre la RD 234 avec sécurité, particulièrement pour les véhicules survenant des routes du VEURDRE ou de NEURE. Après en avoir délibéré, le cas étant exceptionnel, la commune envisage la pose d'un miroir.

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 21 août dernier, il avait alerté Monsieur le Député de l'Allier au sujet d'un violent orage survenu le 15 juillet et des dégâts occasionnés aux récoltes. Ce dernier a relayé les inquiétudes des agriculteurs à Monsieur TRAVERT, Ministre de l'AGRICULTURE et de l'ALIMENTATION.

Faisant suite à une demande des exploitants de la MINIFERME de la Mousse relative à une signalisation routière plus adaptée, Monsieur le Maire a contacté l'UTT de CERILLY. Madame JUTIER, Chef de l'UTT CERILLY-BOURBON fait part que les pré-enseignes ne sont plus autorisées depuis juillet 2015. Elle se propose de rencontrer les dits exploitants pour définir les besoins.

